

NOS VICINAUX

Périodique bimestriel pour le personnel de la S.N.C.V.

Vacances '76



La Grand-place à Rupelmonde. A droite, la statue de Mercator et l'église baroque Notre-Dame.
A gauche, un autobus vicinal du service Anvers - Hamme. (Photo E. Roels)

5.000 JOURS SANS ACCIDENT POUR L'EQUIPE N° 10, LE MOUVEMENT EUPEN-WARZEE

Dans une ambiance exceptionnelle, le Groupe de Liège a fêté, le dimanche 14 décembre 1975, l'équipe n° 10, constituée par le personnel du Mouvement des dépôts d'Eupen et de Warzée, pour son résultat sans précédent dans les annales de la sécurité ; 5.000 jours sans accident avec chômage.

La maison de vacances « Annette et Lubin » était idéalement située pour accueillir les nombreux invités. Dans la salle à manger tout illuminée, un buffet froid digne de la circonstance avait été préparé et dressé avec goût par le cuisinier du home. Un orchestre « Oberbayern » allait assurer une ambiance musicale de première qualité.

M. Valcke, inspecteur général, chef du Service général de la Sécurité, présida la réunion aux côtés de M. Botton, ingénieur principal-chef de Groupe; ils étaient entourés de MM. Follon et Tissen, représentants attirés du Service général de la Sécurité, de M. Perreaux, ingénieur, de M. Lebrun, inspecteur principal adjoint, représentant les services techniques, et des chefs de service.

Après l'apéritif, M. Cresson, chef de la sécurité du Groupe de Liège, souhaita la bienvenue aux personnalités présentes, félicita vivement l'équipe n° 10 pour son magnifique résultat et exprima l'espoir de fêter les 6.000 jours.

M. Botton prit ensuite la parole et remercia M. Valcke d'être venu apporter son témoignage de sympathie et d'admiration à la première équipe qui, le 9 octobre dernier, atteignit le cap des 5.000 jours.

Après avoir remercié tous les agents des autres dépôts et de l'A.S.E.A.G., qui ont accepté d'assurer les services du dimanche dans les dépôts concernés, il félicita les chefs à tous les niveaux, pour leur participation efficace au succès de l'équipe n° 10. Il souligna aussi l'importance du rôle des épouses, qui, au moment opportun, peuvent donner à leurs maris le conseil judicieux qui incite à la prudence.

S'adressant aux lauréats du jour, M. Botton leur exprima toute son admiration pour leur succès exceptionnel, qui ornera dorénavant le palmarès du Groupe de Liège.

« L'ampleur du succès, dit-il, ne peut s'expliquer par la chance qui, certes, pourrait avoir joué en l'une ou l'autre circonstance. Chacun a pris conscience que, pour aller loin en sécurité, il faut bannir la précipitation ».

M. Botton conclut en constatant que cette magnifique performance de près de 14 années sans accident avec chômage, ouvre la voie vers des sommets inexplorés à ce jour.



Ce discours fut vivement applaudi.

M. Barbier, secrétaire syndical, remercia, à son tour, la Direction et s'associa à l'hommage rendu aux agents à l'occasion de leur remarquable succès.

Vint alors le moment où chacun passa au buffet froid.

A la fin du repas, M. Valcke fit l'éloge du personnel à l'honneur et lui transmit en français et en allemand les chaleureuses félicitations de M. le Président du Conseil d'Administration et de M. le Directeur général.

Après avoir rappelé que le Groupe de Liège a réalisé d'excellentes performances en bouclant le premier les 2.000, les 3.000, les 4.000 et maintenant les 5.000 jours sans accident avec chômage, il estime pouvoir attribuer ce résultat remarquable, en premier lieu, aux chefs, qui, convaincus de la nécessité de la prévention, y ont attaché l'importance qu'elle méritait et manifesté à chaque occasion l'intérêt qu'ils portaient à ce problème.

Ainsi, c'est dans l'application consciente de toutes les mesures de sécurité décidées et en suivant résolument les consignes ou conseils de prudence à observer que se trouve tout le mérite de l'équipe et le fondement même de son succès.

M. Valcke rappela ensuite toutes les qualités indispensables à la formation d'une mentalité de sécurité, sans oublier les qualités de cœur et d'esprit.

Après avoir associé les épouses au brillant succès remporté par leurs maris, il invita le personnel à reprendre et à poursuivre son action avec enthousiasme et détermination.

M. Valcke exprima aux agents à l'honneur sa confiance en l'avenir et leur donna rendez-vous... dans 1.000 jours.

Des applaudissements nourris exprimèrent l'adhésion de l'équipe n° 10 à cette invitation.

A la fin de la séance, M. Valcke et M. Botton remirent à chacun le cadeau traditionnel et quelques douceurs pour la famille.

BRABANT

2.000 JOURS SANS ACCIDENT A L'EQUIPE N° 10

Le 29-11-1975, le Groupe du Brabant pouvait pavoiser à nouveau. Cette fois, à l'occasion des 2.000 jours sans accident avec chômage de l'équipe mixte n° 10, Mouvement - Ateliers des dépôts d'Uccle et d'Overijse.

M. D'Haen, chef de la sécurité, souhaita la bienvenue à M. Peerts, ingénieur en chef-chef de Groupe et à ses collaborateurs directs, aux délégués du Service général de la sécurité, aux délégués des services T/AT, à Mme Brocké, auxiliaire sociale, et aux 180 invités. Il exhorta spécialement les membres de l'équipe lauréate à respecter le règlement de la circulation, dans le cadre de la campagne « L'ordre des Chevaliers de la Route ».

M. Follon, inspecteur principal adjoint, s'adressa ensuite à l'assistance au nom du Service général de la Sé-

curité et félicita l'équipe n° 10 pour sa belle performance. Il précisa que les nouvelles dispositions du Règlement général pour la Protection du Travail sont avant tout destinées à éviter que des risques s'introduisent dans les entreprises, à l'occasion de la mise en place d'éléments nouveaux dans les installations ou les machines, les méthodes de travail, l'utilisation de produits etc. Il mit aussi l'accent sur l'utilité et la nécessité, pour chaque travailleur, d'être continuellement attentif à la menace de l'accident.

Après avoir fait état de leurs prestations antérieures, M. Peerts, ingénieur en chef-chef de Groupe, congratula tous les agents de l'équipe à l'honneur. Il est dommage, poursuivit-il, que l'équipe ait trébuché le 21 août 1975. Il fit appel à tous pour reprendre la lutte avec courage et demanda

aussi un effort spécial pour éviter les accidents de la circulation.

A son hommage, M. Peerts associa également MM. Cornelis et Verdickt, chefs de dépôt, et il les pria de transmettre ses félicitations à tous les agents qui ne pouvaient assister à la fête, pour des raisons de service. Enfin, il exprima ses remerciements aux épouses et aux familles des agents de l'équipe n° 10, pour leurs preuves d'attention et leur soutien moral, qui ont une si grande influence sur le bon accomplissement des prestations.

Un délicieux repas et le cadeau traditionnel créèrent rapidement une excellente ambiance; tous se retrouvèrent vite sur la piste de danse, où des airs entraînants retinrent de nombreux amateurs jusqu'aux petites heures.



Les nouvelles voitures-échelles

Tout récemment, trois nouvelles voitures-échelles ont été mises en service : deux dans le Hainaut et une en Flandre Occidentale. Trois autres, du même type, sont en commande : deux pour le Hainaut et une pour le Brabant. Elles doivent remplacer des voitures qui se trouvaient dans un état prononcé de vétusté — l'une datait de 1946, soit d'il y a près de 30 ans. Elles sont nécessaires au montage, à l'entretien et à la réparation des lignes aériennes de notre réseau ferré. On ne peut oublier que la Société nationale exploite toujours 215,9 km de lignes ferrées : 131,4 km dans le Hainaut, 67,8 km au littoral et 16,7 km dans le Brabant.

Une des nouvelles voitures, celle du Hainaut, est une voiture « mixte », c'est-à-dire qu'elle peut circuler aussi bien sur route que sur rail. Les cinq autres sont des véhicules « route ».

Le véhicule mixte rail-route est utilisé principalement sur les sections établies en siège spécial, ce qui est encore le cas en de nombreux endroits du Hainaut. Il va de soi qu'il facilite beaucoup l'exécution des travaux sur ces sections. D'autre part, il ne retarde plus tant le passage de nos convois « voyageurs », puisqu'il peut dégager rapidement la voie, alors que les wagons-échelles, tirés par des motrices, devaient être déplacés jusqu'à l'évitement le plus proche. Il ne nécessite plus, en outre, un personnel si nombreux. Enfin, la voiture mixte sera appelée bientôt à opérer sur le réseau de semi-méto de Charleroi, dont certaines sections ne sont pas accessibles à nos anciennes voitures-échelles. Quand la voiture mixte n'est plus requise pour des travaux sur les sections en siège spécial, elle est occupée sur route, comme les voitures-échelles normales.

La voiture mixte se différencie des voitures normales par le dispositif lui permettant de circuler sur rail. Sous le châssis se trouve un chariot d'environ 2,50 m de longueur et de 1 m de largeur, muni de quatre roues motrices. Au moyen de leviers hydrauliques, le chariot se pose sur les voies et soulève le véhicule en entier, jusqu'à 9 cm au-dessus du niveau des rails. Le chariot est pourvu d'une transmission spéciale, qui assure la traction du véhicule par les 4 roues motrices, d'un équipement de sablage à commande électro-pneumatique sur les quatre roues, de freins hydrauliques, d'un frein puissant pour empêcher la voiture de bouger au moment de l'exécution de travaux etc.

Pour accroître encore la stabilité de la voiture lorsque la tourelle est levée et la plate-forme déployée, un système spécial hydraulique a, de plus, été monté sur le châssis du véhicule. La superstructure des nouveaux camions-échelles est d'une grande robustesse et sert d'élément porteur à la tourelle surmontée de la plate-forme de travail. Deux cylindres hydrauliques actionnent la montée et la descente de la tourelle, qui est construite en forme de ciseaux. Le deuxième cylindre a été installé spécialement pour augmenter la sécurité.

La plate-forme peut être atteinte au moyen d'une échelle mobile automatique. Un moteur hydraulique permet de faire pivoter la plate-forme à 360°. Elle peut être verrouillée à n'importe quel endroit. Les dimensions de la plate-forme (4,20 m sur 1,50 m) permettent aisément, le cas échéant, de travailler à deux caténaires à la fois. Trois personnes peuvent y prendre place. La plate-forme de travail et l'échelle mobile sont complètement isolées des autres parties du véhicule.



Une des premières autos-échelles, de marque Pipe, mise en service dans le Groupe de Bruxelles en 1928.

Le matériel et l'outillage sont entreposés latéralement à l'arrière de la grande cabine de conduite, dans des armoires munies de volets. Ces armoires sont entourées d'une passerelle, de sorte que le personnel ne doit pas mettre pied à terre au cours des travaux.

La cabine comporte deux sièges, un pour le conducteur et un pour le convoyeur, une banquette rabattable pour 3 personnes, un établi avec un étau et une table de travail. Par une porte à l'arrière de la cabine, on peut atteindre l'échelle de montée et les armoires.

Notre service des Achats, qui a procédé à l'étude des nouveaux véhicules et à la prospection du marché, les a fait équiper de perfectionnements divers qui ont augmenté nettement leur efficacité et assuré une meilleure sécurité du personnel. C'est à la demande du service T/AC que furent installés notamment :

1. le deuxième cylindre hydraulique pour la montée et la descente de la tourelle;
2. un sablage à commande électro-pneumatique à l'avant et à l'arrière des 4 roues motrices du chariot;
3. la commande électro-pneumatique de la plate-forme;
4. la passerelle, entourant les armoires;
5. l'agrandissement de la plate-forme, de 3,50 m à 4,20 m;
6. l'isolation supplémentaire de la plate-forme de travail, au moyen de panneaux en polyester;
7. une caisse avec glissière pour 2 batteries;
8. une boîte de contact pour la charge des batteries;
9. une antenne-radio avec câble;
10. un phare chercheur, avec 8 m de câble;
11. un phare de recul.

Cette liste est impressionnante et certains des perfectionnements cités ont amélioré sensiblement la structure même de la voiture originellement proposée par le constructeur. Le personnel affecté aux nouveaux véhicules appréciera certainement le résultat du travail d'étude de nos services.

Nos agents de « la ligne aérienne » disposent maintenant d'un matériel ultramoderne qui contribuera à l'efficacité de leurs interventions, avec une sécurité accrue. Quelle évolution, depuis les premières électrifications ! En ce temps, on utilisait un chariot, avec une tourelle fixe, auquel on attelait un cheval loué pour la circonstance. Ensuite, apparurent des charrettes à bras, avec échelle coulissante, pourvues de deux trains de roues (déjà), un pour circuler sur route, l'autre pour rouler sur rail. Au Groupe de Bruxelles, la première voiture-échelle automobile, avec plate-forme fixe, fut mise en service en 1920, et, vers 1926, on vit des voitures avec plate-forme tournante. C'est en 1936, enfin, que la première voiture-échelle télescopique fit son apparition.

Caractéristiques générales des nouvelles voitures-échelles

N° d'identification	: 36.357 à 36.359
Constructeur	: Schörling
— Châssis	: Mercedes
— Moteur - type	: Daimler-Benz Diesel
— puissance	: 130 ch.
— Longueur extérieure	: 7,865 m
— Largeur extérieure	: 2,350 m
— Hauteur tourelle - repliée	: 3,700 m
— relevée	: 7 m
— Plate-forme	: — 4,20 m × 1,50 m — 3 personnes maximum
— Cabine	: 5 personnes maximum
— Poids à vide	: 10.200 kg
— Poids maximum autorisé	: 12.000 kg



Administration Centrale

Remise de distinctions honorifiques

La cérémonie officielle de remise de distinctions honorifiques aux membres du personnel de l'Administration centrale s'est déroulée le 2 janvier dernier.

M. le Directeur général, ayant à ses côtés les directeurs, adressa ses vœux de paix, de santé et de bonheur à tous les membres du personnel et à ceux qui leur sont chers. Il se déclara, ensuite, particulièrement heureux de pouvoir féliciter les agents méritants à l'honneur cette année.

Il les remercia pour leur dévouement, leur attachement et leurs services appréciés, prestés au cours de 35 ou de 25 années de travail et il leur exprima la reconnaissance de la Société nationale qu'ils ont servie si longtemps.

M. le Directeur général donna alors un bref aperçu de la situation avec laquelle la Société nationale se trouve confrontée pour le moment : il souligna que l'exercice 1975 fut, du point de vue des résultats d'exploitation, un des plus mauvais de son existence.

La crise économique qui sévit et les nouvelles réductions accordées aux veuves, invalides, pensionnés, orphelins et aux familles de trois enfants ont, entre autres, influencé défavorablement les recettes du trafic. De plus les dépenses ne font que croître, à la

suite, principalement, de l'inflation et de l'augmentation des rémunérations.

Depuis plus de 7 ans, les tarifs n'ont été relevés que de 10 % alors que les salaires, qui représentent les 3/4 de nos dépenses, ont augmenté de 180 %. Les recettes ne couvrent plus que 42 % des dépenses, et il est à présumer que, si les tarifs ne peuvent être adaptés, ce ne sera bientôt plus que le tiers. Toutes les sociétés de transport en commun se trouvent d'ailleurs dans une situation analogue et doivent faire appel à l'Etat pour combler l'insuffisance considérable des recettes.

M. le Directeur général releva que le Gouvernement a inscrit à son programme une restructuration des sociétés de transport en commun secondaires et que les grandes lignes de ce plan ont été exposées, il y a quelques semaines, par M. le Ministre Chabert devant la Commission des Communications du Sénat.

S'il est vrai qu'il a déjà été fait état de la création d'importantes entités régionales, il va de soi que les moyens de transport en commun seront de plus en plus indispensables pour remédier aux congestions du trafic et améliorer l'environnement de nos cités. Une réduction importante des services offerts à la clientèle n'est pas compatible avec une politique de promotion des transports collectifs.

M. le Directeur général conclut en exprimant sa foi dans l'avenir, engagea ses collaborateurs à commencer l'année nouvelle avec courage et leur exprima ses remerciements pour le travail fourni. Puis, il procéda à la remise des diplômes et des médailles aux décorés et porta un toast en leur honneur. La réunion se poursuivit dans une excellente ambiance empreinte de bonne humeur.

ORDRES NATIONAUX

Commandeur

Ordre de Léopold

Thomas P., ingénieur en chef.

Ordre de Léopold II

Janssens L., inspecteur principal.
Mornard R., ingénieur en chef.

Officier

Ordre de Léopold

Konings J., inspecteur en chef.
Peerts G., ingénieur en chef-chef de Groupe.

Ordre de Léopold II

Neyens J., inspecteur principal.
Van Lierde A.-M., inspect. principal.

Chevalier

Ordre de Léopold

Remy R., inspecteur technique.

Ordre de la Couronne

Loeckx R., sous-chef contrôleur.
Cornelis L., sous-chef réceptionnaire.
Delaby J., chef de bureau.

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service

Croix civique de 1ère classe

Houyet J., inspecteur en chef.

Croix civique de 2e classe

Devlesaver A., sous-chef de bureau.
Marchand E., sous-chef de bureau.

Médaille civique de 1ère classe

De Witte P., huissier.

25 années de service

Médaille civique de 1ère classe

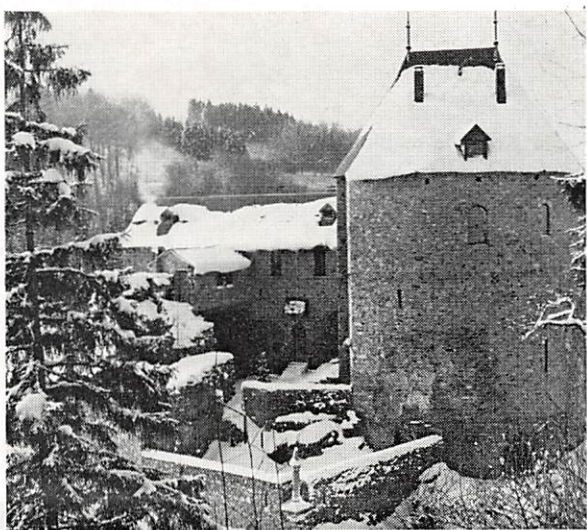
Brocké A. - Carpentier, auxiliaire sociale.



VACANCES 1976

L'ARDENNE

Notre maison de vacances « Annette et Lubin » est un point de départ idéal pour aller à la découverte de l'Ardenne. Dans ce qui fut appelé un jour : « le jardin de l'Europe », il y a des ressources infinies d'activités, de délassements et d'attractions.



Robertville : le château « Reinardstein ».
(Photo C.G.T. - Esterhazy)

Quatre pays — la Belgique, l'Allemagne, la France et le Luxembourg — se partagent cette merveilleuse terre de vacances que constitue le massif Eifel/Ardenne, au cœur de l'Europe. Consultez la brochure consacrée à cette région; elle peut être obtenue au Commissariat général au Tourisme. Déjà les Romains considéraient cette contrée comme un seul massif boisé et l'appelèrent « Arduenna Silva ». Ils nous ont légué : des villas, des temples et des thermes, qui sont aujourd'hui des curiosités « à 3 étoiles ». Plus tard, des moines fondèrent leurs monastères pittoresquement situés à Stavelot, Orval, etc.

La visite des demeures des seigneurs de jadis, à savoir leurs châteaux et manoirs, est tout aussi intéressante. A propos, connaissez-vous le château « Reinardstein » à Robertville, ce symbole de l'ancienne et de la nouvelle Europe ?

Ou préférez-vous savourer l'une ou l'autre spécialité de la région ? Ou faire de l'escalade sans trop de risques ? Tout est possible, si on veut vraiment réussir ses vacances.

NOCES D'OR

Les pensionnés de la S.N.C.V. qui atteignent le cinquantième anniversaire de leur mariage en 1976 peuvent bénéficier d'un séjour gratuit d'une semaine dans une de nos maisons de vacances, « Zonnebloem » ou « Annette et Lubin ». Ce séjour, qui comporte la pension complète, est accordé aux pensionnés jubiilaires et à leur épouse. Il doit avoir lieu pendant les périodes ci-après :

- du samedi 12 juin au samedi 3 juillet 1976;
- du samedi 21 août au samedi 4 septembre 1976.

Les bénéficiaires doivent adresser leur demande au Service Social de la S.N.C.V., rue de la Science 14, 1040 Bruxelles. Cette demande mentionnera la maison de vacances choisie et parviendra audit Service 15 jours au moins avant la période de séjour souhaitée.

NOTRE LITTORAL

La mer, la plage et les dunes constituent certes les principaux pôles d'attraction de notre littoral. Mais il y a beaucoup d'autres possibilités de s'y distraire.

Les maisons de vacances et les appartements de la S.N.C.V. sont bien situés pour une participation facile à la plupart des réjouissances organisées à la côte.

Blankenberge est tout indiquée pour celui qui ne désire pas passer ses vacances en solitaire et que la foule sur la digue n'effraie pas. Chaque saison, les attractions et les manifestations s'y multiplient. La ville s'y applique délibérément depuis quelques années, dans le cadre d'une politique touristique dynamique.

Wenduine, bien que station balnéaire moins importante, est pourvue d'une infrastructure solide et variée : plage, dunes, bois, sports et surtout de l'espace pour les enfants. Les attractions, et principalement les manifestations folkloriques, n'y manquent pas.



Une aubette vicinale bien gardée, à Nieuport.
(Photo Mlle Simocns)

Nieuport est une petite ville historique avec un port de plaisance et un grand nombre de curiosités. Autour de Coxyde et de son frère cadet St-Idesbald s'étalent d'immenses dunes. C'est ici qu'on peut gravir la plus haute dune de la côte belge, le « Hoge Blekker ». Les amateurs d'archéologie doivent certainement faire la visite des ruines de l'« Abbaye des Dunes » et de la ferme de l'abbaye « Ten Bogaerde », ou du vieux moulin.

A la côte, on peut s'occuper tant et plus, mais rien ne vous y oblige; on peut s'éreinter à construire des châteaux de sable, que la marée haute emporte aussitôt; ou on peut se désintéresser totalement de toute cette agitation et paresser au soleil ou faire sa sieste dans les dunes.

Vacances 1976

La S.N.C.V. met à la disposition des membres et anciens membres de son personnel : — deux maisons de vacances,
— des appartements meublés.

APPARTEMENTS MEUBLES

8410 WENDUINE, Driftweg, 15
8460 KOKSIJDE, Dorlodotlaan, 25
8370 BLANKENBERGE, J. Van de Puttelaan, 1

Conditions de location

PERIODE D'OUVERTURE

Les appartements sont à louer : — toute l'année à Wenduine;
— du 1er mars au 30 octobre à Koksijde et Blankenberge.
Toutes les pièces de chaque appartement sont pourvues d'une installation de chauffage.

DUREE MINIMUM OBLIGATOIRE DE LOCATION

Les appartements doivent être loués, en principe, par demi-mois au minimum (du 1 au 15 ou du 16 à la fin du mois), à l'exception des vacances de Pâques (en 1976, du 3 avril au 19 avril).

A **Wenduine**, les appartements peuvent cependant être loués par week-end (du vendredi soir au dimanche soir) ou pour tous les week-ends d'un mois, **en dehors des vacances de Pâques et des mois de juin, juillet et août.**

PRIX DE LOCATION

Les prix diffèrent selon les périodes choisies :

- période A : juillet et août.
- période B : vacances de Pâques (en 1976, du 3 avril au 19 avril), juin et septembre.
- période C : à Wenduine - autres périodes de l'année pendant lesquelles un plus long séjour peut éventuellement être accordé.
à Koksijde et Blankenberge - autres périodes entre le 1er mars et le 30 octobre pendant lesquelles un plus long séjour peut éventuellement être accordé.
- le(s) week-end(s).

Les prix ci-dessous comprennent la consommation d'eau et la fourniture de la literie.

La taxe de séjour est à ajouter aux prix de location. Son montant varie suivant le lieu du séjour.

	WENDUINE (1)			KOKSIJDE (2)	BLANKENBERGE (3)	
Capacité des appartements	3-4 pers.	6 pers.	8 pers.	6 pers.	4-5 pers.	8 pers.
Nombre de chambres à coucher	1	2	4	3	1	2
PRIX par demi-mois :						
Période A	2.650 F	3.450 F	4.150 F	3.200 F	3.450 F	3.800 F
Période B	2.200 F	2.900 F	3.450 F	2.650 F	2.900 F	3.200 F
Période C	1.600 F	2.100 F	2.400 F	1.850 F	2.100 F	2.300 F
PRIX par week-end (4) :	275 F	300 F	350 F	-	-	-
Chauffage	radiateurs électriques			radiateurs au gaz	chauffage central au gaz	
Nombre d'appartements	3	5	1	3	1	1
Numéros des appartements	4, 7, 8	1, 2, 3, 6, 9	5	11, 12, 13	14	15
<small>(1) Chaque appartement dispose d'une salle de bain équipée avec douche, lavabo, bidet et w.c. La consommation de gaz et d'électricité est portée séparément en compte. (2) Chaque appartement dispose d'une douche. La consommation de gaz est portée séparément en compte. (3) Le bâtiment dispose d'un garage, et chaque appartement est pourvu d'une douche. La consommation de gaz est portée séparément en compte. (4) Uniquement à Wenduine, en dehors des vacances de Pâques et des mois de juin, juillet et août. La literie doit être apportée par les locataires.</small>						

N.B. : Il est interdit d'introduire des animaux dans les appartements.

REMARQUE

Pour les familles séjournant dans les appartements pendant un demi-mois de la période A (juillet et août), avec au moins 3 de leurs enfants âgés de moins de 16 ans au 1-7-1976 et à charge, l'A.S.B.L. « Home du Personnel de la S.N.C.V. » intervient pour chacun de ces enfants dans le prix du loyer à raison de 100 F. Cette intervention est limitée à un seul demi-mois par an. Elle n'est pas consentie en faveur des enfants des membres du personnel appartenant au cadre supérieur.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à envoyer le plus rapidement possible, et en tout état de cause avant le 1er mai si la location demandée se situe en juillet, août ou septembre, à M. VERVAET, Ingénieur Principal-Chef de Groupe S.N.C.V., Jan Van Eyckplaats, 8, 8000 BRUGGE)
Tél. : (050) 33.69.83

S. N. C. V.

**APPARTEMENTS A WENDUINE,
KOKSIJDE ET BLANKENBERGE**

Tél. : (058) 23.34.75

N° d'identification

Le (la) soussigné(e) prénom

--	--	--	--	--	--	--	--

(nom en caractères d'imprimerie)

habitant à n° postal , rue n° (B^c)
(en caractères d'imprimerie)

tél. : n°

situation à la S.N.C.V. : 1. appointé en activité
2. salarié en activité
3. appointé pensionné ou ayant droit (veuve - enfant) (1)
4. salarié pensionné ou ayant droit (veuve - enfant) (1)
(biffer les mentions inutiles)

du Groupe

direction, dépôt ou atelier

de l'Administration centrale : direction

grade

demande à pouvoir occuper :

- I. un appartement à Wenduine (8410), Driftweg, 15
 - II. un appartement à Koksijde (8460), Dorlodotlaan, 25
 - III. un appartement à Blankenberge (8370), J. Van de Puttelaan, 1
- (biffer les mentions inutiles)*

du 1976 au 1976
ou du 1976 au 1976

pour les personnes reprises ci-dessous :

						Réservé à la S.N.C.V.		
NOM <i>(y compris éventuellement le demandeur)</i>	PRENOM	N° carte d'identité	Degré de parenté avec le demandeur	Date de naissance	Enfant à charge (2) OUI - NON	Durée réelle du séjour		
						du	au	Nom- bre de nuitées

Je m'engage à verser, à la première invitation, le montant du prix de location de l'appartement sollicité.

Date :

Signature,

(1) Les allocataires C.R.I. et C.A.S. sont assimilés aux pensionnés.

(2) Par enfants « A CHARGE », il faut entendre ceux pour lesquels le membre du personnel bénéficie des allocations familiales.

ANNETTE ET LUBIN

Maison de vacances S.N.C.V.

4880 - SPA

Tél. : (087) 77.10.86

Conditions de séjour**A. CHAMBRES : prix des nuitées.**

NOMBRE DE NUITÉES	1	2	3	4	(*)	7	14
Nombre de personnes adultes ou d'enfants de 4 ans et plus :	1	2	3	4	(*)	7	14
1	125 F	200 F	250 F	300 F	75 F	525 F	1.050 F
2	200 F	275 F	340 F	400 F	100 F	700 F	1.400 F
3	250 F	340 F	430 F	520 F	130 F	910 F	1.820 F
4	300 F	400 F	520 F	640 F	160 F	1.120 F	2.240 F
Enfant de moins de 4 ans	40 F	50 F	65 F	80 F	20 F	140 F	280 F
Le prix des chambres avec baignoire est majoré comme suit, par jour : — chambre pour 1 personne : 40 F — chambre pour 2 personnes : 80 F							

(*) Pour les périodes comprises entre 5 et 13 jours, les prix mentionnés dans cette colonne, sont à ajouter, par jour, aux prix pour 4 jours.

B. REPAS : petit déjeuner - dîner et souper (y compris bière ou eau minérale + tasse de café au dîner) :

- 1) 255 F par jour pour les personnes de 14 ans et plus,
- 2) 215 F par jour pour les enfants de 11 à moins de 14 ans,
- 3) 175 F par jour pour les enfants de 8 à moins de 11 ans,
- 4) 145 F par jour pour les enfants de 4 à moins de 8 ans,
- 5) 95 F par jour pour les enfants de 1 à moins de 4 ans,
- 6) gratuit pour les enfants de moins de 1 an.

REPAS NON PRIS PAR LES PENSIONNAIRES : pas de réduction, mais, moyennant information donnée la veille au soir au plus tard, un en-cas sera fourni gratuitement.

REMARQUE POUR A ET B : les pensionnés de la S.N.C.V. et leurs épouses bénéficient des conditions de faveur ci-après pour la pension complète pendant la période comprise entre le 5 juin et le 3 juillet, ainsi qu'à partir du samedi 21 août; toutefois, les anciens membres du personnel qui bénéficiaient d'un barème supérieur au barème 0560 (ou d'allocations complémentaires de ce barème) et leurs épouses ne jouissent pas de ces prix réduits : nuitée : 1 personne : 60 F, 2 personnes : 80 F — repas : 215 F par jour.

C. REPAS COMPLEMENTAIRES :

	ADULTES	ENFANTS DE			
		11 à moins de 14 ans	8 à moins de 11 ans	4 à moins de 8 ans	1 à moins de 4 ans
Petit déjeuner	35 F	30 F	25 F	25 F	15 F
Dîner	150 F	130 F	110 F	90 F	60 F
Souper	90 F	80 F	65 F	50 F	35 F

* * *

Le service, la T.V.A. et la taxe de séjour sont compris dans les montants indiqués.

Tous les prix mentionnés ci-dessus sont valables uniquement pour les membres du personnel, les anciens membres du personnel et ayants droit qui jouissent d'une allocation d'une caisse sociale de la S.N.C.V., ainsi que pour les épouses, les enfants à charge pour lesquels des allocations familiales sont allouées, et les orphelins bénéficiant d'une allocation C.R.A.

POUR LES AUTRES PERSONNES, CES PRIX SONT MAJORES DE 25 %

* * *

REMARQUES IMPORTANTES

1°) Les membres (et anciens membres) du personnel ayant des enfants fréquentant l'école, auront **PRIORITE** d'accès en juillet et août, à la condition qu'eux-mêmes et les enfants fassent effectivement partie du groupe familial pour lequel le séjour est sollicité et que la demande d'inscription soit introduite *avant le 15 juin*.

2°) L'a.s.b.l. « Home de repos du personnel de la S.N.C.V. » accorde une intervention de 35 % dans les frais de séjour des enfants du personnel de la S.N.C.V. âgés de moins de 16 ans au 1-7-1976. Cette mesure n'est d'application que pour un séjour de 4 jours au minimum et de 14 jours au maximum; les enfants des membres du personnel appartenant au cadre supérieur ne bénéficient pas de cette faveur.

PERIODES D'OUVERTURE EN 1976

Du samedi 5 juin, veille de la Pentecôte (repas de midi), au dimanche 5 septembre (après-midi).

MAISON DE VACANCES S.N.C.V.
« ANNETTE ET LUBIN »
 4880 - S P A
 Tél. : (087) 77.10.86

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à envoyer le plus rapidement possible, et en tout état de cause avant le 15 juin si le séjour demandé se situe en juillet, août ou septembre, à M. BOTTON, Ingénieur Principal - Chef de Groupe S.N.C.V., rue Saint-Nicolas, 70, 4000 LIEGE)

N° d'identification

Le (la) soussigné(e) prénom
 (nom en caractères d'imprimerie)

--	--	--	--	--	--

habitant à n° postal, rue n° (B^{te})
 (en caractères d'imprimerie)

tél. : n°

- situation à la S.N.C.V. :
1. appointé en activité
 2. salarié en activité
 3. appointé pensionné ou ayant droit (veuve - enfant) (1)
 4. salarié pensionné ou ayant droit (veuve - enfant) (1)
- (biffer les mentions inutiles)

du Groupe

direction, dépôt ou atelier

de l'Administration centrale : direction

grade

demande la pension complète à « ANNETTE ET LUBIN » et désire :

..... chambre(s) SANS salle de bain et/ou chambre(s) AVEC salle de bain

du 1976 (dîner/souper compris) } biffer la (les) mention(s) inutile(s)
 au 1976 (petit déjeuner compris) }

ou du 1976 (dîner/souper compris) } biffer la (les) mention(s) inutile(s)
 au 1976 (petit déjeuner compris) }

pour les personnes reprises ci-dessous :

RESERVE A LA S.N.C.V.

NOM (y compris éventuellement le demandeur)	PRENOM	N° carte d'identité	Date de naissance	Degré de parenté avec le demandeur	Enfant à charge (2) OUI - NON	Durée réelle du séjour		
						du	au	Nombre de nuitées

Si sa demande est agréée, le (la) soussigné(e) s'engage à prévenir immédiatement et par écrit la Maison de Vacances si, à la date prévue, il (elle) est dans l'impossibilité de se rendre à « ANNETTE ET LUBIN ».
 Les chambres retenues, et non occupées sans avertissement, au plus tard à 20 h le jour prévu pour l'arrivée, seront à nouveau considérées comme LIBRES et pourront être attribuées à d'autres personnes.
 Les vacanciers sont aimablement priés de bien vouloir payer leur facture le vendredi après-midi avant leur départ.

Date : Signature,

(1) Les allocataires C.R.I. et C.A.S. sont assimilés aux pensionnés.
 (2) Par enfants « A CHARGE », il faut entendre ceux pour lesquels le membre du personnel bénéficie des allocations familiales.

A. CHAMBRES : prix par nuitée.

NOMBRE DE NUITÉES	1	2	3	4	(*)	7	14
Nombre de personnes adultes ou d'enfants de 4 ans et plus :							
1	125 F	200 F	250 F	300 F	75 F	525 F	1.050 F
2	200 F	275 F	340 F	400 F	100 F	700 F	1.400 F
3	250 F	340 F	430 F	520 F	130 F	910 F	1.820 F
4	300 F	400 F	520 F	640 F	160 F	1.120 F	2.240 F
Enfant de moins de 4 ans	40 F	50 F	65 F	80 F	20 F	140 F	280 F
Utilisation d'une douche : 20 F		Utilisation d'une baignoire : 40 F					

(*) Pour les périodes comprises entre 5 et 13 jours, les prix mentionnés dans cette colonne, sont à ajouter, par jour, aux prix pour 4 jours.

B. REPAS : petit déjeuner - dîner et souper (y compris bière ou eau minérale + tasse de café au dîner) :

- 1) 255 F par jour pour les personnes de 14 ans et plus,
- 2) 215 F par jour pour les enfants de 11 à moins de 14 ans,
- 3) 175 F par jour pour les enfants de 8 à moins de 11 ans,
- 4) 145 F par jour pour les enfants de 4 à moins de 8 ans,
- 5) 95 F par jour pour les enfants de 1 à moins de 4 ans,
- 6) gratuit pour les enfants de moins de 1 an.

REPAS NON PRIS PAR LES PENSIONNAIRES : pas de réduction, mais, moyennant information donnée la veille au soir au plus tard, un en-cas sera fourni gratuitement.

REMARQUE POUR A ET B : les pensionnés de la S.N.C.V. et leurs épouses bénéficient des conditions de faveur ci-après pour la pension complète pendant la période comprise entre le 5 juin et le 3 juillet, ainsi qu'à partir du samedi 21 août; toutefois, les anciens membres du personnel qui bénéficiaient d'un barème supérieur au barème 0560 (ou d'allocations complémentaires de ce barème) et leurs épouses ne jouissent pas de ces prix réduits: nuitée: 1 personne: 60 F, 2 personnes: 80 F — repas: 215 F par jour.

C. REPAS COMPLEMENTAIRES :

	ADULTES	ENFANTS DE			
		11 à moins de 14 ans	8 à moins de 11 ans	4 à moins de 8 ans	1 à moins de 4 ans
Petit déjeuner	35 F	30 F	25 F	25 F	15 F
Dîner	150 F	130 F	110 F	90 F	60 F
Souper	90 F	80 F	65 F	50 F	35 F

* * *

Le service, la T.V.A. et la taxe de séjour sont compris dans les montants indiqués.

Tous les prix mentionnés ci-dessus sont valables uniquement pour les membres du personnel, les anciens membres du personnel et ayants droit qui jouissent d'une allocation d'une caisse sociale de la S.N.C.V., ainsi que pour les épouses, les enfants à charge pour lesquels des allocations familiales sont allouées, et les orphelins bénéficiant d'une allocation de la C.R.A.

POUR LES AUTRES PERSONNES, CES PRIX SONT MAJORES DE 25 %

* * *

REMARQUES IMPORTANTES

1°) Les membres (et anciens membres) du personnel ayant des enfants fréquentant l'école, auront **PRIORITE** d'accès en juillet et août, à la condition qu'eux-mêmes et les enfants fassent effectivement partie du groupe familial pour lequel le séjour est sollicité et que la demande d'inscription soit introduite *avant le 15 juin*. Pour ce qui concerne les vacances de Pâques, les demandes d'inscription doivent parvenir le 15 mars au plus tard.

2°) L'a.s.b.l. « Home de repos du personnel de la S.N.C.V. » accorde une intervention de 35 % dans les frais de séjour des enfants du personnel de la S.N.C.V. âgés de moins de 16 ans au 1-7-1976. Cette mesure n'est d'application que pour un séjour de 4 jours au minimum et de 14 jours au maximum; les enfants des membres du personnel appartenant au cadre supérieur ne bénéficient pas de cette faveur.

PERIODES D'OUVERTURE EN 1976

Du samedi 3 avril (repas de midi), au lundi 19 avril (après-midi), période qui sera éventuellement prolongée si le nombre de demandes est suffisant.

Du samedi 5 juin, veille de la Pentecôte (repas de midi), au dimanche 5 septembre (après-midi).

REMISE DE DECORATIONS DANS LE GROUPE DE FLANDRE ORIENTALE



M. Vervaeet, chef de Groupe, assisté de M. Knockaert, inspecteur principal adjoint, congratule M. Portier, chef V.T.

Le samedi après-midi 8 novembre 1975, dans une salle de fêtes à Des-telbergen, eut lieu la remise des décorations à des agents méritants du Groupe. Entouré des chefs de service et accompagné de M. J. Knockaert, inspecteur principal adjoint, M. Vervaeet, ingénieur principal-chef de Groupe, congratula les agents à l'honneur au nom de M. le Président du Conseil d'Administration, de M. le Directeur général et de tous les dirigeants de la S.N.C.V. Dans son allocution, il donna un aperçu des efforts que les décorés ont dû fournir, dans l'intérêt des transports en commun et au service de la communauté, pour s'adapter à l'évolution du matériel roulant, de la technique moderne et de l'exploitation. Au cours de son hommage, il évoqua le souvenir de deux décorés posthumes, MM. Nijs et Lievens.

Il se réjouit ensuite de l'amélioration des conditions de travail et du niveau de vie du personnel. Cela ne peut cependant amener, déclara-t-il, une diminution de la productivité. Avec les jeunes, qui sont à éduquer et à guider, nous devons au contraire nous appliquer à rendre plus attrayants et plus efficaces les moyens de transport en commun, de plus en plus appréciés depuis peu.

A la fin de son discours, M. Vervaeet eut aussi des mots aimables pour les épouses des décorés. Son discours fut vivement et longuement applaudi et fut suivi de la remise des décorations. Les invités, parmi lesquels plusieurs pensionnés des trois dernières années, passèrent alors à table, dans la meilleure ambiance.

ORDRES NATIONAUX

Officier

Ordre de Léopold II

De Smet E., inspecteur technique.

Chevalier

Ordre de la Couronne

Portier G., chef Voies et Travaux.

Ordre de Léopold II

Nys A., rédacteur.

Palmes d'or

Ordre de la Couronne

Schatteman A., 1er contremaître.

Palmes d'argent

Ordre de la Couronne

D'Haenens O., ouvrier qual. 1ère cl.
Huyghe Ph., ouvrier qualifié 1ère cl.
Moerman J., ouvrier d'élite.
Jansen P., ouvrier d'élite.
Lippens K., ouvrier qualifié.
Schreyen C., 1er ouvrier qualifié.
De Meyer R., 1er ouvrier qualifié.
Madou J., 1er ouvrier qualifié.
Oosterlinck H., 1er ouvrier qualifié.

Medaille d'or

Ordre de la Couronne

De Trazegnies J., conducteur AB.
Schiettecatte J., cond.-receveur AB.
Desutter E., conducteur-receveur AB.
Schamp R., ouvrier semi-qualifié.
Huyghe J., conducteur-receveur AB.
Van Praet J., cond.-receveur AB.
Van Oyen R., freineur.
De Rauw A., cond.-receveur AB.
Verhelst K., cond.-receveur AB.
Verstappen J., cond.-receveur AB.
Lievens S., freineur.
Van Buynder G., conducteur élect.
Mertens K., ouvrier spécialisé.

Ordre de Léopold II

Verhoeven J., écurieuse.
Verhoeven M., écurieuse.

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service

Médaille civique de 1ère classe

De Wettinck I., cond.-receveur AB.
Tack A., conducteur-receveur AB.
Vanden Bulcke G., brigadier.
Verstappen J., cond.-receveur AB.
De Groot F., cond.-receveur AB.
Peirsman A., receveur.

Steyaert O., veilleur de nuit.
Bauwens R., ouvrier qual. de 1ère cl.
Meuleman G., cond.-receveur AB.
Seghers A., ouvrier semi-qualifié.
Thienpont G., brigadier.
Dhont R., cond.-receveur AB.
Huughe P., 1er ouvrier qualifié.
Tijtgat G., ouvrier d'élite.

25 années de service

Médaille civique de 1ère classe

Vandenbroeck L., contremaître.

Médaille civique de 2e classe

De Clercq F., Derijckere J., Van Oostende G., Coryn L., Mets R., De Clercq P., Raemdonck L., Landuyt C., Migom M., Slock M., Spriet V., Desmet M., Denoyette G., Van den Eeckhout A.

LA FETE DE St-NICOLAS A GRIMBERGEN

A la suite d'une belle initiative de quelques conducteurs d'autobus, St-Nicolas a rendu visite aux enfants du personnel du dépôt de Grimbergen.

Quelques semaines auparavant, une tombola et des soirées de jeux de cartes, organisées afin que les corbeilles soient bien remplies, connurent un franc succès. Quand le grand Saint arriva avec cérémonie, il put rendre heureux une quarantaine de bambins. Même les mères ne furent pas oubliées : une excellente tasse de café leur fut servie. Saint-Nicolas prit congé sous des applaudissements chaleureux et le regard reconnaissant des petits.

Coup de chapeau pour ces conducteurs d'autobus au grand cœur !



NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION

Naissances

ADMINISTRATION CENTRALE

Stijn chez Depraetere L. (Hansbeke)
Cynthia chez Rodberg J.-P. (Bruxelles)

ANVERS

Kris chez Verveeken A. (Arendonk)
Birgit chez Block R. (Brasschaat)
Liesbet chez Dierickx V. (Merksem)

FLANDRE ORIENTALE

John chez Verduyssen E. (Gand)
Sabien chez Van Dijcke N. (Zomergem)
Saskia chez Van Snick F. (Bruxelles)

HAINAUT

Ludovic chez Dubois D. (Anderlues)
Angélique chez Saye F. (Gosselies)
Valerie chez Lelubre E. (Soignies)
Aurore chez Brosse A. (Mellet)
Isabelle chez Dehon J. (Trazegnies)
Christelle chez Dinjar A. (Nalinnes)
Evelyne chez Rousselet J. (Genly)
Dominique chez Marlière C. (Templeuve)
Joffrey chez Lhoir M. (Turbise)

NAMUR-LUXEMBOURG

Raphaël chez Bouvier R. (Seilles)
Antoni chez Bastin C. (Bourlers)
Frederic chez Rossi F. (Seilles)
Laurence chez Grandjean L. (Flawinne)
Christophe chez Onkelinx M. (Forville)
Sabrina chez Javaux G. (Attert)

LIEGE

Philippe chez Marx M. (Boirs)
Roger chez Gaye E. (Saint-Nicolas)

BRABANT

Carmela chez Evrard J. (Braine-le-Comte)
Stéphane chez Dialinas G. (Anderlecht)
Bart chez Vertongen J. (Wilsela)
Peggy chez Fierens F. (Kessel-Lo)
Vicky chez Motte M. (Vollezele)
Ann chez Cobbaut L. (Schoonaarde)

LIMBOURG

Andy chez Koppers M. (Stevoort)

FLANDRE OCCIDENTALE

Inge chez Deblauwe C. (Oostkamp)
Peggy chez Debaene E. (Bruges)
Cindy chez Sanders R. (Oudenburg)
Kris chez Dumon J.-P. (Bruges)

Mariages

ADMINISTRATION CENTRALE

Depester L. a épousé M. Van Cauteren L.

ANVERS

Groot C. a épousé Mlle Nuydens L.
Wouters W. a épousé Mlle Van den Bonhede S.

HAINAUT

Minet J.-Y. a épousé Mlle Fauconnier-Marchal C.
Demoustier J. a épousé Mlle Gallez G.
Meunier P. a épousé Mlle Vindevogel Y.
Berger A. a épousé Mlle Jermakowicz C.
Mercier A. a épousé Mlle Mangioni M.-C.
Lamoline L. a épousé Mlle Stroobants M.-J.
Vandewiele P. a épousé Mlle Malburny J.

NAMUR-LUXEMBOURG

Close D. a épousé Mlle Marchal M.
Gilbort G. a épousé Mlle Gillon S.

LIEGE

Riga F. a épousé Mlle Schumaker G.

BRABANT

Brasseur R. a épousé Mlle Migot L.
Preuss J. a épousé Mlle Ameline M.

FLANDRE OCCIDENTALE

Yserbyt L. a épousé Mlle De Groote C.
Andries J. a épousé Mlle De Rycke C.
Moyaert J. a épousé Mlle Dentyn Y.

Agents des groupes mis à la pension

Mois de novembre et décembre 1975

	Années de service
ANVERS	
Schuddinck L., conducteur électr.	39
Willekens A., ouvrier qualifié	46
FLANDRE ORIENTALE	
Schiettecatte J., conducteur-receveur AB	44
Demuyck J., ouvrier d'élite	44
D'Haenens O., ouvrier qualifié	33
Eeckhout M., ouvrier qualifié	29
Le Loup R., conducteur-receveur AB	45
De Trazignies J., conducteur-receveur AB	34
HAINAUT	
Dufour M., ouvrier d'élite	47
Nuyts E., conducteur électr.	40
Parmentier A., ouvrier qualifié	39
Blondiau M., ouvrier d'élite	33
Dautel E., ouvrier qualifié de 1ère cl.	33
Delvallee H., conducteur AB	28
De Ridder H., 1er contrôleur	45
Schrevels L., conducteur électr.	46
NAMUR-LUXEMBOURG	
Giboux A., conducteur-receveur AB	17
LIEGE	
Rowier N., conducteur-receveur AB	19
Maquet G., ouvrier semi-qualifié	35
BRABANT	
De Gieter A., ouvrier qualifié	29
Delatte E., ouvrier spécialisé	38
Deleenher M., ouvrier semi-qualifié	32
Morren M., conducteur-receveur AB	36
Saerens F., conducteur-receveur él.	41
De Bruyn A., 1er contrôleur	44
Paree G., ouvrier d'élite	47
Thielens C., conducteur AB	47
Vanden Abeele F., ouvrier qualifié 1er cl.	44
LIMBOURG	
Schouteren T., ouvrier d'élite	49
Wijnants L., ouvrier qualifié	35
Collas E., ouvrier qualifié 1er cl.	35
Molenbroeck F., conducteur-receveur AB	49
Reenaers L., brigadier	49
FLANDRE OCCIDENTALE	
Decock J., brigadier	45

Nécrologie

« Nos Vicinaux » présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

AGENTS EN SERVICE

BRABANT

Torfs F., ouvrier d'élite 59

ALLOCATAIRES

C.A.M. - C.R.A. - C.R.I. - C.A.S.

ADMINISTRATION CENTRALE

Decroës F., inspecteur ppl. 83
Crapet E., chef de bureau 89

ANVERS

De Wachter V., instructeur-cond. él. 84
Van Roy F., piocheur 80
Dockx J., contrôleur 57
Mastbooms E., chef de mvt. de 1^{er} cl. 81
Wouters A., ouvrier d'élite 66
Leemans C., receveur 65

FLANDRE ORIENTALE

Germeyns C., piocheur 76
Vervondel A., chef piocheur 90

HAINAUT

Remeë L., piocheur 65
Devos A., surv. Voies et Trav. 1^{er} cl. 68
Byl R., chef de service 1ère cl. 82
Selvais A., machiniste 84
Dejaegere L., ouvrier qualifié 62
Gaveriaux G., conducteur él. 74
Mairy Ch., ouvrier qualifié 68
Delaunois A., brigadier 81

NAMUR-LUXEMBOURG

Charlotiaux L., brigadier 73

LIEGE

Vanhees C., piocheur 71
Polinard H., ouvrier qualifié 1ère cl. 70
Hagelstein J., ouvrier d'élite 70
Martin C., ouvrier qualifié 76

BRABANT

Collart H., conducteur él. 78
Tierens G., receveur 73
Naets L., contrôleur 79
Van Mouter J., conducteur él. 87
Vranckx Ph., chef receveur 72
Ceuppens A., cond.-recev. él. 67
Marchal E., ouvrier qualifié 66
Van Linter W., contrôleur 79
Segers J., conducteur él. 67

LIMBOURG

Vanvinckenray H., cond.-recev. AB 67
Peeters A., conducteur-recev. AB 59

FLANDRE OCCIDENTALE

Cobbaert C., cond.-recev. AB 75
Mus R., ouvrier d'élite 78
Vandekeere G., receveur 77
Mus L., freineur 72
Delaetere C., conducteur-recev. AB 74
Vroome O., ouvrier qualifié 1ère cl. 86

Administration Centrale

En raison de remplacements et de transferts, ont été engagés : le 1-11-1975, M. M. Fohal, commis temporaire (service S/Ass); le 1-12-1975, Mme A. Lenaerts-Van Hulle, auxiliaire sociale (service P/Soc) et Mlle V. Cauwbergs, poinçonneuse (direction IG); le 15-12-1975, Mme C. Goyens-Libioulle, poinçonneuse (direction IG); le 16-12-1975, Mlle A.-M. Hannard, rédacteur (direction F) et M. R. Defossé, rédacteur (service T/AC).

M. J. Fohal, inspecteur technique, est venu du Groupe du Hainaut le 1-12-1975.

Hainaut

Le 16-12-1975, M. E. Barthélémy, rédacteur, a été embauché pour le service des Assurances. Mme J. Deramaix-Rousseaux, poinçonneuse, est arrivée de l'Administration centrale le 1-1-1976.

Namur-Luxembourg

M. D. Libion a été transféré de l'Administration centrale à Namur le 15-12-1975.

Liège

Le 17-11-1975, Mlle M. Vinamont, poinçonneuse, est arrivée de l'Administration centrale.

Brabant

M. A. DE BRUYN,
premier contrôleur,
part en retraite

M. Albert De Bruyn débute à la Société nationale, le 23-5-1932, comme receveur au dépôt de Leerbeek. Le 9-5-1937, il est transféré en cette qualité au dépôt de Asse et affecté à la ligne Bruxelles - Alost. Nommé contrôleur le 1-4-1942, il est attaché aux lignes Bruxelles - Enghien, Bruxelles - Ninove et Ninove - Hal. Le 1-7-1948, il est muté au bureau du dépôt de Dilbeek.

Depuis le 1-1-1962, cet agent méritant occupe l'habitation de la S.N.C.V. à Schepdaal, l'actuel musée du tram. Le 1-7-1967, il est nommé premier contrôleur.



Au cours d'une cérémonie organisée le 28-11-1975 à la rue Eloy à Anderlecht, un cadeau d'adieu lui fut offert par ses collègues, avec leurs meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite. Il est à noter que M. De Bruyn restera au service de l'« Association pour le Musée du Tramway ».

Le 1-12-1975, Mlle C. Delcampe, commis, a été recrutée pour le service « Abonnements - Recettes » à Anderlecht.

Limbourg

M. M. BIESMANS, rédacteur,
à la retraite

Le 10-10-1975, M. Mathieu Biesmans, rédacteur, a pris sa retraite. Entré à la S.N.C.V. comme receveur le 1-8-1927, il fut attaché comme salarié au bureau de l'ancien dépôt de Bilzen le 1-3-1929. Le 1-7-1940, il fut transféré dans la même fonction à la direction de Hasselt, où il sera nommé chef-receveur deux mois plus tard. Il sera promu successivement commis auxiliaire le 1-1-1942, commis de 2e classe le 1-1-1944 et rédacteur le 1-1-1954.



Il sera occupé au Service du Mouvement, comme responsable du matériel roulant, jusqu'au 1-6-1972, date à la-

quelle il fut affecté aux services T/AT de Hasselt, par suite de mesures de réorganisation.

M. Biesmans a toujours accompli sa tâche avec beaucoup de dévouement et une grande serviabilité et sut s'attirer l'amitié de tous ses collègues, grâce à sa loyauté et son amabilité. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, de jouir encore longtemps d'une retraite bien méritée.

Mme A.-M. Dams-Schreurs, poinçonneuse, est venue de l'Administration centrale le 1-11-1975.

Flandre occidentale

Ont été transférés de l'Administration centrale : le 1-11-1975, M. D. Taelmans, ingénieur technicien, et, le 8-12-1975, Mme A. Demey-Wilde-meersch, poinçonneuse. M. Slambrouck, commis, du Groupe de Flandre Orientale a rejoint nos rangs le 3-11-1975. Le 16-12-1975, M. D. Van der Stede, contremaître de 1ère classe, est entré en service.

NOS VICINAUX

Périodique bimestriel pour le
personnel de la S.N.C.V.

JANVIER-FEVRIER 1976

31^e ANNEE - N° 180

Rédaction :

rue de la Science 14
1040 Bruxelles

Téléphone :

511.59.90 — Ext. : 335

Compte Chèques Postaux :

000-0003227-26

Editeur responsable :

L. Vanderfaeillie
rue de la Science 14
1040 Bruxelles

LES LONGUES CARRIERES



J. Schlettecatte
a débuté le 24-10-1931 et a été mis à la pension comme conducteur-receveur AB à Destelbergen.



J. Van Campenhout
a débuté le 5-3-1935 et a été mis à la pension comme conducteur-receveur électrique à Wemmel.



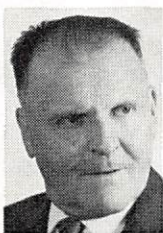
F. Lechlen
a débuté le 1-8-1937 et a été mis à la pension comme ouvrier qualifié de tère cl. à Charleroi.



G. Musique
a débuté le 10-3-1933 et a été mis à la pension comme brigadier à Liège.



A. Fouyon
est entré en service le 23-10-1933; il a été mis à la pension comme receveur à Charleroi.



L. Wijnants
est entré en service le 12-9-1940; il a été mis à la pension comme ouvrier qualifié à Hasselt.



J.B. Bizet
est entré en service le 23-5-1933; il a été mis à la pension comme ouvrier d'élite à Jumet.



M. Stassin
est entré en service le 4-4-1932; il a été mis à la pension comme ouvrier qualifié à Charleroi.

Enseignement professionnel Complément au cours « Le véhicule automobile »

Un complément au cours sur « Le véhicule automobile » vient d'être édité. Il s'imposait en raison de l'évolution de la technique automobile, depuis la rédaction du cours en question.

Le complément décrit les nouveautés techniques ainsi que les perfectionnements et les dispositifs divers dont ont été équipés nos autobus entre-temps.

Il s'adresse à tous les membres du personnel qui veulent tenir à jour leurs connaissances théoriques et pratiques relatives aux véhicules utilisés à la Société nationale.

Il peut être obtenu au service Social (section Enseignement professionnel) de la S.N.C.V., rue de la Science 14, 1040 Bruxelles.

Méfiez-vous des tranquillisants !

Notre système nerveux est actuellement soumis aux multiples sollicitations d'une manière de vivre anormalement trépidante; aussi, de plus en plus, voit-on s'installer l'habitude de consommer divers médicaments « calmants » sans contrôle médical.

Cette habitude doit être énergiquement combattue. En effet, la consommation exagérée de tranquillisants provoque à la longue un phénomène d'accoutumance, avec besoin d'augmenter les doses pour obtenir l'effet recherché. D'autre part, la plupart de ces médicaments provoquent une nette diminution de la vigilance au travail et les abus peuvent être générateurs d'accidents. On peut constater, chez des travailleurs qui consomment exagérément de tels médicaments sédatifs, une succession d'accidents, la plupart du temps bénins, heureusement, qui démontre bien l'effet nocif de ces médicaments sur la rapidité des réflexes.

Les personnes occupant un poste de sécurité, et en particulier les conducteurs de véhicules assurant le transport de voyageurs, devraient s'abstenir de prendre de tels médicaments sans un contrôle médical strict et régulier. En cas de maladie, il est de toute manière absolument nécessaire de signaler au médecin traitant le métier exercé et de s'en tenir aux doses préconisées par le praticien. Si des quantités trop importantes étaient prescrites, il serait nécessaire de prévenir également le médecin du travail pour que celui-ci puisse, en accord avec le médecin traitant, faire adapter le poste de travail ou l'affectation du travailleur.

De plus, les personnes soumises à un traitement tranquillisant doivent évi-

ter au maximum de consommer des boissons alcoolisées, même légères: l'action dépressive de l'alcool sur les fonctions cérébrales s'ajoute à celle provoquée par la médication. Cette action conjointe est tout particulièrement dangereuse dans les métiers qui nécessitent une attention soutenue et de tous les instants.

Pour protéger notre santé, notre intégrité corporelle, celle des personnes dont nous sommes responsables et celle de nos camarades de travail, évitons les abus de calmants.

Le médecin du travail.

Les propos du chef Trambus

CHEF TRAMBUS: Très bien, mon ami; je constate que vous avez effectué la bonne manœuvre en quittant le point d'arrêt: vous avez fait fonctionner à temps les feux clignotants.

CONDUCTEUR-RECEVEUR AB: C'est quand même normal, chef.

T.: En effet! Mais cela se fait-il toujours? L'article 17bis de l'arrêté royal du 18 mars 1975 donne parfois lieu à des plaintes d'autres usagers de la route; certains clubs automobiles s'en font l'écho.

C.: Pourtant, les instructions que nous avons reçues sont explicites et claires. L'article 17bis n'exempte pas les conducteurs d'autobus de la plus élémentaire prudence et prescrit qu'il faut indiquer en temps utile son intention de remettre le véhicule en mouvement, n'est-ce pas?

T.: D'accord. Ce n'est donc pas après avoir mis le véhicule en marche qu'il faut faire fonctionner les feux clignotants. Voilà justement ce que certains automobilistes redoutent. Aussi faut-il éviter de faire ralentir inutilement la circulation automobile et de laisser fonctionner les feux clignotants pendant la perception; on ne peut les allumer qu'après avoir fermé les portes.

C.: Certainement, chef. Des imprudences ou négligences sont de nature à mettre la vie de beaucoup de personnes en danger.

T.: Et elles peuvent également faire du tort à notre Société. Il est évident que l'article 17 bis avantage les transports en commun. Or, un club automobile important a fait valoir récemment qu'il proposerait au Conseil supérieur de la Sécurité routière, la suppression ou du moins l'adaptation des dispositions légales incriminées, si des abus sont constatés.

C.: Je vois. Tout cela peut mener plus loin qu'on ne pense à première vue.

T.: En effet. Il faut éviter d'en arriver là. Et n'oublions pas non plus, que le respect des règles de circulation est une forme de sens civique.

ACTES DE PROBITE

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

ANVERS

Anvers : Van Boeck R. (radio-cassette + portefeuille + 1.400 F).

Oostmalle : Willems F. (portefeuille + 767 F).

Turnhout : Verhoeven C. (225 florins), Nuyts J. (porte-monnaie + 2.314 F).

FLANDRE ORIENTALE

Destelbergen : Fockedeij B. (5.050 F), Willocq W. (8.600 F).

Gand St-Pierre : Gowy R. (1.590 F).

Hofstade : Venneman R. (770 F).

HAINAUT

Eugies : Chevalier F. (porte-monnaie + 1.620 F).

Mons : Blondeau J. (portefeuille + 6.800 F).

Tournai : Verstraete P. (portefeuille + 690 F), Petit R. (portefeuille + 1.750 F), Bouckhuyt J. (montre de dame), Leleux H. (porte-monnaie + 829 F), Leroy E. (600 F).

NAMUR-LUXEMBOURG

Andenne : Hemblenne A. (sac + 1.253 F).

Forville : Decamp E. (1.000 F), Scheiff J. (1.930 F).

Havelange : Petitjean J. (portefeuille + 2.000 F).

Onoz : Hairion J. (montre-bracelet).

LIEGE

Eupen : Radermacker (130 DM).

Liège St-Gilles : Blajer C. (3.840 F).

Rocourt : Evrard L. (4.719 F), Monseur M. (1.000 F).

BRABANT

Anderlecht : De Muylder G. (portefeuille + 4.700 F), Moenaert P. (277 dollars).

Dilbeek : Vandendaële E. (porte-monnaie + 3.280 F), Vanden Driessche V. (porte-monnaie + 470 F), Vanden Nest R. (porte-monnaie + 718 F + devises), Stockmans J. (sac à main + 2.988 F + carnet de chèques), Vandenhove A. (porte-monnaie + 1.000 F + papiers), De Boeck W. (sac à main + 38.155 F), Heymans L. (porte-monnaie + 500 F), Walravens F. (porte-monnaie + 1.765 F), Vanden Driessche V. (sac à main + 3.270 F), Borremans R. (sac à main + 950 F).

Louvain : Ombelets G. (9.600 F).

Nivelles : Dambremé J. (portefeuille + 12.000 F).

Uccle : Predom A. (sac à main + 1.200 F).

LIMBOURG

Bree : Vanhove J. (1.215 F).

Genk : Gillis J. (bracelet en argent), De Ruyter A. (1.520 F), Feyen F. (860 F), Sneppe J. (860 F).

Hasselt : Cartenstadt R. (8.990 F), Bleus M. (550 F).

Lanaken : Drutti M. (1.650 F), Biesmans R. (1.025 F), Bosman P. (chèque de 4.000 F + 300 F).

Maaseik : Daelmans N. (1.889 F), Schalley T. (557 F), Smeets J. (643 F), Vanham G. (1.400 F).

St-Trond : Buzzi G. (caméra), Noelanders C. (18.190 F), Bergen G. (1.200 F).

Tessenderlo : Wouters L. (carnet de chèques + chèque de 120 £ + 2.220 F + 9 £).

Tongres : Ory J. (9.943 F).

FLANDRE OCCIDENTALE

Assebroek : Vermeulen M. (520 F), Schockaert W. (montre-bracelet), Debaene G. (montre de dame).

Knokke : Haerincq W. (4 albums de timbres), Wildemeersch D. (montre de dame).

Ostende : Hubert M. (sac à main + 1.680 F + 10 FF + montre de dame).

Remise de distinctions honorifiques à Liège

Le dimanche 9 novembre 1975, au dépôt de Liège - Saint-Gilles, 17 agents accompagnés de membres de leur famille, étaient réunis, à l'invitation de M. Botton, ingénieur principal-chef de Groupe, pour la remise solennelle des distinctions honorifiques.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, M. Botton mit en évidence quelques moments caractéristiques de la carrière des agents à l'honneur et leur adressa ses cordiales félicitations.

Il souligna que le meilleur sens à donner au travail, à côté des moyens d'existence qu'il procure, est celui du service rendu. Ainsi, dans l'entreprise que nous servons, trouvons-nous une occasion unique et réelle de donner à notre labeur une valeur fondamentale.

Le service rendu aux autres, s'il est compris comme une forme de bonheur, peut donner la foi et la force indispensables pour surmonter les difficultés de la vie professionnelle, ce qui transparaît dans le comportement de ceux qui s'efforcent de le faire quotidiennement.

M. Botton présenta ensuite à tous les félicitations de M. le Directeur général et conclut en exprimant aux décorés toute sa gratitude et les remerciements des chefs présents, pour le travail qu'ils ont accompli.

Après cette allocution, M. Botton remit les distinctions aux agents de l'exploitation et M. Lebrun, inspecteur principal adjoint, décora les agents des ateliers. M. Barbier, secrétaire syndical, félicita à son tour les nouveaux décorés.

L'après-midi se termina par un goûter, dans une ambiance agréable.

ORDRES NATIONAUX

Chevalier

Ordre de la Couronne

Dengis J., chef de mouv. de 1ère cl.
Frankin C., chef de serv. de 1ère cl.

Ordre de Léopold II

Lemlin L., chef de mouv. de 2e cl.

Palmes d'argent

Ordre de la Couronne

Riga F., brigadier.
Thonnon P., 1er ouvrier qualifié.
Derwa A., ouvrier qualifié.

Medaille d'or

Ordre de la Couronne

Lefèbvre E., receveur.
Barbier P., receveur.

Ordre de Léopold II

Hayen E., conducteur-receveur AB.

DECORATIONS CIVIQUES

35 Années de Service

Croix civique de 1ère classe

Detilloux A., chef de mouv. de 1ère cl.

Croix civique de 2e classe

Galler H., commis.
Haot A., contrôleur.

Médaille civique de 1ère classe

Declerck G., 1er ouvrier qualifié.
Doignies A., brigadier.

Poitier P., brigadier.

Dehossay L., cond.-receveur AB.

Fluhr H., conducteur-receveur AB.

Hermans M., cond.-receveur AB.

Huygen H., conducteur-receveur AB.

Lejeune M., ouvrier qualifié.

Lieurquin F., cond.-receveur AB.

Renkin H., conducteur-receveur AB.

Vanegeren F., cond.-receveur AB.

25 Années de Service

Médaille civique de 2e classe

Cloes H., Baltus H.



Groupe du Limbourg : REMISE DE DECORATIONS

La remise des distinctions honorifiques a eu lieu le samedi 15 novembre 1975, à 15 h, dans le réfectoire de l'atelier de Hasselt. M. J. Goovaerts, ingénieur principal-chef de Groupe, souhaita la bienvenue à l'assemblée. « Votre nombreuse assistance, déclarait-il, prouve l'intérêt que porte le personnel aussi bien à la distinction elle-même qu'à l'initiative de la Société d'effectuer la remise de celle-ci avec une certaine cérémonie ».

Il fit apparaître ensuite que la multiplication des voitures automobiles était à l'origine de la diminution du nombre de voyageurs sur notre réseau et de la désaffection à l'égard des moyens de transports en commun en général.

Comme le public juge la Société nationale d'après ce qu'il en voit, à savoir les autobus et leurs conducteurs, M. Goovaerts incita ceux-ci et les techniciens, ainsi que les employés, à faire les efforts nécessaires pour que ce public soit bien disposé à notre égard.

Il félicita ensuite les décorés au nom du Conseil d'Administration et de M. le Directeur général, ainsi qu'en son propre nom, et leur remit l'insigne de leur distinction. Une sympathique partie récréative, au cours de laquelle se produisit un groupe d'animation, clôtura la cérémonie.

ORDRES NATIONAUX

Chevalier

Ordre de Léopold

Peeters R., chef de serv. de 1ère cl.

Ordre de la Couronne
Vankerkom H., chef de mouvement de 1ère classe.

Ordre de Léopold II
Claes J., contremaître de 1ère cl.

Palmes d'or

Ordre de la Couronne
Gielen A., contrôleur.
Janssens M., contremaître.

Palmes d'argent

Ordre de la Couronne
Collas E., ouvrier qualifié 1ère cl.
Lambrichts T., ouvrier qualifié 1ère cl.
Reenaers L., brigadier.
Haesevoets C., ouvrier qualifié.
Achten J., ouvrier qualifié 1ère cl.
Mewis A., ouvrier qualifié 1ère cl.
Eyckmans G., ouvrier d'élite.
Zwerts H., brigadier.
Billen A., ouvrier qualifié de 1ère cl.
Vlekken L., ouvrier qual. de 1ère cl.
Vervoort L., ouvrier qualifié.
Vandenborn P., ouvrier d'élite.
Brantz L., brigadier.
Vandebroek R., ouv. qual. de 1ère cl.
Pollaris J., ouvrier qualifié.
Vandermeulen T., ouvrier qualifié.
Houbrechts P., 1er ouvrier d'élite.
Vandenhoudt J., 1er ouvrier d'élite.

Medaille d'or

Ordre de la Couronne
Doucet G., conducteur-receveur AB.
Gerrits L., conducteur-receveur AB.
Larminier J., cond.-receveur AB.
Jegers K., ouvrier qualifié.
Boiten F., conducteur-receveur AB.
Digneffe J., cond.-receveur AB.
Crijns J., conducteur-receveur AB.
Ignoul L., conducteur-receveur AB.
Bouveroux L., cond.-receveur AB.
Brouns P., conducteur-receveur AB.
Rzymiski P., conducteur-receveur AB.
Wouters E., conducteur-receveur AB.
Ceunen P., ouvrier spécialisé.



M. Peeters, chef de service de 1ère cl., décoré par M. Goovaerts, chef de Groupe, sous l'œil attentif de M. Op de Beeck, inspecteur technique.

DECORATIONS CIVIQUES

35 années de service

Croix civique de 1ère classe
Merckx J., sous-chef de bureau.

Croix civique de 2e classe
Nassen A., commis.
Nijs R., chef d'école de conduite.

Médaille civique de 1ère classe
Vuerstack W., receveur.
Boiten F., conducteur-receveur AB.
Vandebroek R., ouvrier qual. 1ère cl.
Lambregs A., cond.-receveur AB.
Jansen J., 1er ouvrier qualifié.
Bijnens A., conducteur-receveur AB.
Buntinx G., 1er ouvrier qualifié.
Ceunen P., ouvrier spécialisé.
Houbrechts P., ouvrier d'élite.
Vervoort L., ouvrier qualifié.
Wijnants L., ouvrier qualifié.
Naten A., conducteur-receveur AB.
Gerets A., receveur.
Breels G., conducteur-receveur AB.
Jans P., 1er ouvrier d'élite.

25 années de service

Médaille civique de 1ère classe
Geurts P., contrôleur.

Médaille civique de 2e classe
Witters G., Crijns J., Fraussen C.,
Gillissen M., Smeets J., Heselmans F.,
Ramaekers R., Dupont G., Hayen J.,
Schreurs P.

SPORTING CLUB DES VICINAUX DE LA LOUVIERE

Le 29-11-1975, le « Sporting Club des Vicinaux de La Louvière » organisait des activités sportives et récréatives pour ses nombreux joueurs et supporters.

L'après-midi, au stade de Trivières, les anciennes gloires de l'équipe vicinale de football donnaient la réplique à une formation de jeunes Triviérois (score 2-4).

Après cette rencontre amicale, les joueurs, les agents ainsi que leur famille participèrent au souper annuel de St-Eloi. Pendant le repas, la scène fut occupée par un humoriste-chanteur qui, par ses imitations de Fernandel, eut le don de plaire à la nombreuse assistance.

Après la collation, un orchestre pop, « Les Maples », fit danser tout le monde et la fête continua à battre son plein jusqu'aux petites heures. Une tombola-surprise richement dotée fit de nombreux heureux parmi l'assemblée.

Le succès remporté par ces festivités dépassa les espérances du comité organisateur, qu'il convient de féliciter pour son dévouement et pour l'effort accompli en vue de promouvoir le sport au sein de notre Société. Signa-lons encore que l'équipe vicinale est actuellement l'une des meilleures formations corporatives de la région du Centre.